

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.12.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 09.12.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** Cypermethrin**Code du produit:** 100599**Numéro d'enregistrement W-7609****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Secteur d'utilisation SU1** Agriculture, sylviculture, pêche**Catégorie du produit PC27** Produits phytopharmaceutiques**Emploi de la substance / de la préparation**

Produit phytosanitaire

Insecticide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Producteur/fournisseur:**

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17A

CH-4800 Zofingen

Tel. +41 (0)62 746 80 00

info@staehler.ch

www.staehler.ch

Service chargé des renseignements:

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17A

CH-4800 Zofingen

Tel. +41 (0)62 746 80 00

info@staehler.ch

www.staehler.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS08 danger pour la santé

STOT RE 2

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1

H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Acute Tox. 4

H302 Nocif en cas d'ingestion.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.12.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 09.12.2024

Nom du produit: Cyperméthrin

(suite de la page 1)

Acute Tox. 4	H312 Nocif par contact cutané.
Acute Tox. 4	H332 Nocif par inhalation.
Skin Irrit. 2	H315 Provoque une irritation cutanée.
STOT SE 3	H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07 GHS08 GHS09

· Mention d'avertissement Danger

· Mentions de danger

H302+H312+H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

· Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Cyperméthrine, calcium dodecylbenzenesulfonate, xylène

· 2.3 Autres dangers

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.12.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 09.12.2024

Nom du produit: Cyperméthrin

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges
Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7	xylène ⚠ Flam. Liq. 3, H226 ⚠ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	80-90%
CAS: 52315-07-8 EINECS: 257-842-9	cyperméthrine cis/trans +/-40/60 ⚠ STOT RE 2, H373 ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=100000); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100000) ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; STOT SE 3, H335 ATE: LD50 oral: 500 mg/kg LC50/4 h inhalatoire: 3,3 mg/l	10,87%
CAS: 104-76-7 EINECS: 203-234-3	2-éthylhexane-1-ol ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	1-5%
CAS: 99734-09-5	Mono (tristyrylphényl) étehr de polyéthylène glycol Aquatic Chronic 3, H412	1-5%
Numéro CE: 932-231-6	Benzolsulfonsäure, C10-C13 lineare Alkylderivate, Kalziumsalze ⚠ Eye Dam. 1, H318 ⚠ Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 3, H412	1-5%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours
Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Emmener la personne exposée à l'air frais. Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

Après inhalation: Mener la victime à l'air frais, repos. Consulter immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Rincer abondamment à l'eau et au savon. Consulter immédiatement un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en écartant les paupières. Retirer si possible les lentilles de contact éventuellement présentes. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologue.

Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Consulter le Centre Antipoison pour savoir si la prise de charbon de bois en suspension dans l'eau est indiquée. Appeler les services de secours, une hospitalisation est indiquée.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'extinction: CO₂, poudre d'extinction, mousse, ou eau pulvérisée.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

 Oxyde d'azote (NO_x)

 Carbon dioxide (CO₂)

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.12.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 09.12.2024

Nom du produit: Cypermethrin

(suite de la page 3)

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:**

Vêtements de protection imperméables, appareil respiratoire avec protection du visage. Prendre des mesures pour éviter que les produits de dégradation toxiques ne se répandent dans l'environnement. Contaminé Collecter séparément les agents d'extinction, ne pas les déverser dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se référer aux mesures de protection des points 7 et 8.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Éviter la dérive et de renverser le produit sans prendre toutes les précautions d'usage.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter le contact avec les yeux, les mains et les vêtements.

· **Manipulation:**

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du

visage. Ne pas respirer les brouillards, vapeurs. Pendant le travail ne pas manger, boire ou fumer.

Les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques doivent être observées et respectées.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Stocker au frais et à sec.

Protéger du gel.

· **Indications concernant le stockage commun:**

Conserver à l'écart des aliments, des boissons et de la nourriture pour animaux.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Interdire l'accès aux enfants.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Produit phytosanitaire

Produit destiné à l'agriculture.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

1330-20-7 xylène

VME (Suisse) Valeur momentanée: 440 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 220 mg/m³, 50 ppm

H B;

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.12.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 09.12.2024

Nom du produit: Cypermethrin

(suite de la page 4)

104-76-7 2-éthylhexane-1-ol

VME (Suisse) Valeur à long terme: 5,4 mg/m³, 1 ppm
SSc;

Composants présentant des valeurs limites biologiques:

1330-20-7 xylène

BAT (Suisse) 2 g/l
Substrat d'examen: Urine
Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail
Paramètre biologique: Methylhippursäuren

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Précautions à prendre après le travail : Se laver soigneusement, prendre une douche et se laver les cheveux.

Changer de vêtements. Nettoyer soigneusement tout l'équipement de protection. Nettoyer soigneusement les équipements souillés.

• **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Filtre à vapeurs organiques (EN 141 Typ A).

• **Protection des mains:**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.



Gants de protection

Porter des gants nitrile avec le signe EN 374.

• **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

• **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

Lunettes de protection hermétiques selon EN 166

• **Protection du corps:**

Vêtements de travail appropriés et résistantes aux produits chimiques. Porter des bottes résistantes aux produits chimiques.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.12.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 09.12.2024

Nom du produit: Cypermethrin

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· État physique	Liquide
· Couleur:	Jaunâtre
· Odeur:	Caractéristique de solvants aromatiques
· Seuil olfactif:	Données non disponibles
· Point de fusion/point de congélation:	Données non disponibles
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Données non disponibles
· Inflammabilité	Données non disponibles
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Données non disponibles
· Supérieure:	Données non disponibles
· Point d'éclair	56 °C
· Température de décomposition:	Données non disponibles
· pH à 20 °C	4-6
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Données non disponibles
· Dynamique:	Données non disponibles
· Solubilité	
· l'eau:	Émulsion
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Données non disponibles
· Pression de vapeur à 20 °C:	20-30 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,92 g/cm ³
· Densité relative.	Aucune donnée disponible.
· Densité de vapeur:	Données non disponibles

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	81-95 %
· Changement d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Données non disponibles

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.12.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 09.12.2024

Nom du produit: Cypermethrin

(suite de la page 6)

- | | |
|--|-------|
| · Peroxydes organiques | néant |
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| · Explosibles désensibilisés | néant |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Corrosif pour les métaux tels que le zinc, l'aluminium et l'acier.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Aluminium, fer, acier.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
A température élevée le produit peut dissocier et former le gaz toxique.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

1330-20-7 xylène

Oral	LD50	4.300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (lapin)

52315-07-8 cyperméthrine cis/trans +/-40/60

Oral	LD50	287 mg/kg (ATE)
Dermique	LD50	> 2'000 mg/kg (ATE)
Inhalatoire	LC50	3,3 mg/l (rat)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):** Irritant pour l'organe respiratoire.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants: Irritant.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.12.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 09.12.2024

Nom du produit: Cyperméthrin

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

52315-07-8 cyperméthrine cis/trans +/-40/60

EC50/ 48h 0,0003 mg/l (Daphnien)

ErC50/ 96h > 0,1 mg/l (algue)

LC50/ 96h 0,0028 mg/l (truite arc-en-ciel)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** LogPow 5,3 - 5,6 (25 °C)

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· **Remarque:** Très toxique chez les poissons.

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Code déchet:** 02 01 08 S Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:**

Remettre les récipients vides non nettoyés à la collecte des ordures.

Remettre les restes de produits phytosanitaires pour élimination à un centre de collecte communal, à un centre de collecte pour déchets spéciaux ou au point de vente.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.5 Dangers pour l'environnement**

· **ADR**

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide

UN3351

(Jusqu'à et avec 5 kg/l emballage non réglementé pour le transport selon le ADR 2015 règlement spécial No 375)

· **IMDG, IATA**

UN3351

· **ADR**

3351 PYRÉTHROÏDE PESTICIDE LIQUIDE TOXIQUE, INFLAMMABLE, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

· **IMDG, IATA**

PYRETHROID PESTICIDE, LIQUID, TOXIC, FLAMMABLE

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.12.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 09.12.2024

Nom du produit: Cypermethrin

(suite de la page 8)

· ADR

· Classe
· Étiquette

 6.1 Matières toxiques.
 6.1+3

· IMDG

· Class
· Label

 6.1 Matières toxiques.
 6.1/3

· IATA

· Class
· Label
· ADR, IMDG, IATA
· Marine Pollutant:
· Marquage spécial (ADR):

 6.1 Matières toxiques.
 6.1 (3)
 III
 Signe conventionnel (poisson et arbre)
 Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières toxiques.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 63

· No EMS:

F-E, S-D

· Stowage Category

A

· Stowage Code

SW2 Clear of living quarters.

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
· Indications complémentaires de transport:
· ADR
· Quantités limitées (LQ)
· Quantités exceptées (EQ)

 5L
 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
 Quantité maximale nette par emballage extérieur:
 1000 ml

· Catégorie de transport

2

· Code de restriction en tunnels

D/E

· IMDG
· Limited quantities (LQ)
· Excepted quantities (EQ)

 5L
 Code: E1
 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
 Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

· "Règlement type" de l'ONU:

 UN 3351 PYRÉTHROÏDE PESTICIDE LIQUIDE
 TOXIQUE, INFLAMMABLE, 6.1 (3), III, DANGEREUX
 POUR L'ENVIRONNEMENT

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 09.12.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 09.12.2024

Nom du produit: Cypermethrin

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)

Ordonnance sur les produits phytosanitaires (OPPh, RS 916.161)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81)

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**Évaluation de la sécurité chimique**

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO E1 Danger pour l'environnement aquatique

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t

Prescriptions nationales:**Directives techniques air:**

Classe	Part en %
NK	95,0

Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 3 (Classification propre): très polluant.

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Observer les instructions d'emploi pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

SPe8 Dangereux pour les abeilles.

Il est interdit de réutiliser l'emballage du produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Contact:

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17A

CH-4800 Zofingen

Tel.: +41 (0) 62 746 80 00

info@staehler.ch

www.staehler.ch

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

(suite page 11)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 09.12.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 09.12.2024

Nom du produit: Cypermethrin

(suite de la page 10)

*ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**LC50: Lethal concentration, 50 percent**LD50: Lethal dose, 50 percent**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)**Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3**Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4**Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2**Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1**Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2**STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3**STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2**Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3**** Données modifiées par rapport à la version précédente**